

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

École primaire à Porrentruy

CONCOURS

Une partie de l'école primaire de Porrentruy est actuellement logée dans le bâtiment du «Séminaire», édifice que le Canton du Jura est en passe de racheter pour augmenter les surfaces dévolues au lycée cantonal et répondre aux besoins en nouveaux locaux. Pour suppléer les classes primaires ainsi perdues, la Municipalité de Porrentruy a lancé un concours de projet à un degré pour la réalisation d'une école à proximité des halles de sport lui appartenant. Les déplacements des écoliers s'en trouveront rationalisés et la situation des équipements sportifs optimisée, grâce à une zone d'extension que l'organisateur a réservée sur le site pour répondre aux besoins futurs d'autres institutions (école secondaire et lycée). Présidé par M. Laurent Theurillat, le jury était composé des six membres suivants: Mme Claudine Lorenz, MM. François Valley, Didier Cuenin, Maurice Perret, Jean-Claude Chevillat, Nicolas Joye, de deux suppléants: MM. Laurent Schaffter et Rolf Mühlethaler et de quatre experts: Mme Catherine Merz, MM. Charles Ducrot, Jean Vallat et Jacques Muller. Les critères de jugement étaient les suivants: qualités architecturales du projet, insertion dans le site, traitement des accès et circulation des véhicules, aménagements extérieurs, potentiel d'extension, économie générale du projet et développement durable. Sur les 68 inscriptions enregistrées dans les délais, 45 projets ont été rendus dans les conditions prescrites par le règlement du concours.

Le site propose une belle parcelle en pente, alliant qualités paysagères – avec relation à la nature et à la forêt en amont – et rapport sensible à la ville – en aval. Toutefois, comme le Sud se trouve en amont de la parcelle, les conditions d'ensoleillement ne sont pas optimales, notamment en hiver où le soleil est caché par la forêt du Banné. Les accès à la parcelle – tant piétons, cyclistes qu'automobiles – sont en revanche aisés.

Cinq prix, d'une valeur totale de 120 000 francs, ont été distribués.

Palmarès

1^{er} prix, 1^{er} rang Fr. 35 000.-

Salvatore Chillari, Michel Egger, Eric Ott, Neuchâtel

2^e prix, 2^e rang Fr. 30 000.-

Lorenz Bräker, Lausanne

3^e prix, 3^e rang Fr. 22 000.-

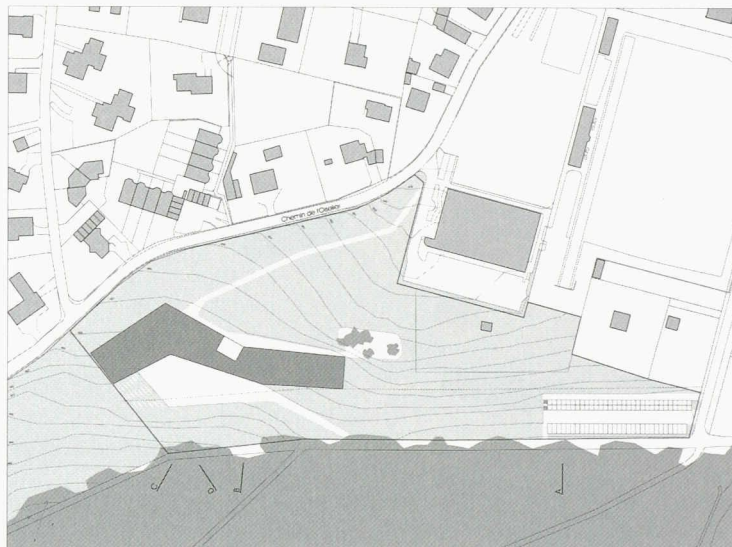
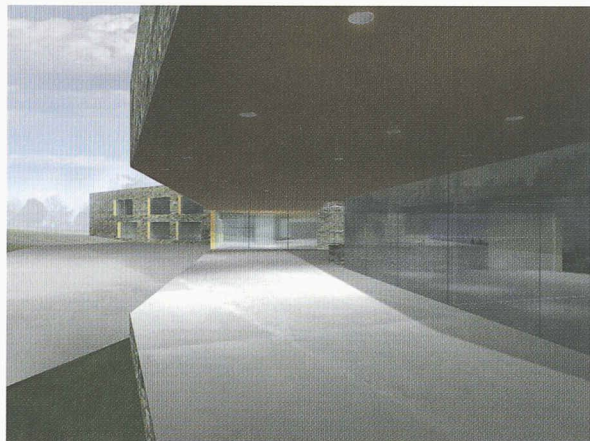
Atelier d'architecture Manini-Pietrini, Neuchâtel

4^e prix, 4^e rang Fr. 20 000.-

U8 ARCHITECTES Sàrl, Lausanne

5^e prix, 5^e rang Fr. 13 000.-

GXM Architekten Gmbh, Zurich



1^{er} prix, 1^{er} rang

Fr. 35 000.-

Salvatore Chillari, Michel Egger, Eric Ott, Neuchâtel

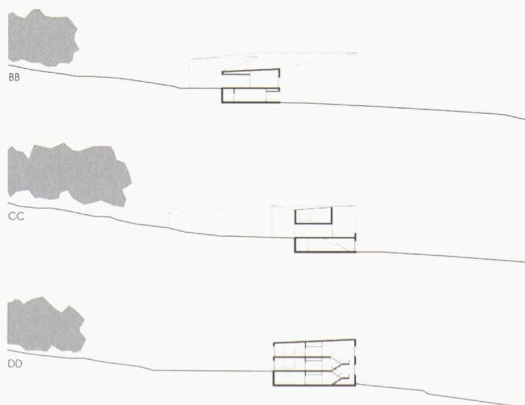
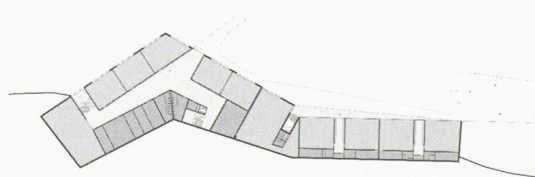
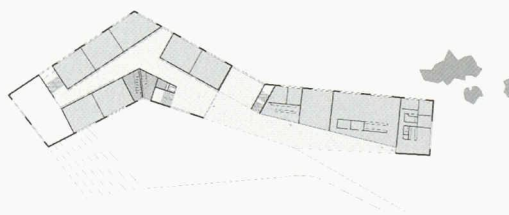
La forme anguleuse et brisée du projet, comme son emplacement précis sur le bord de la pente et face au coude de la forêt, développe des rapports spatiaux au-delà du périmètre du concours et de la vallée. Le projet définit, avec le château et l'église des Jésuites, un repère dans le paysage.

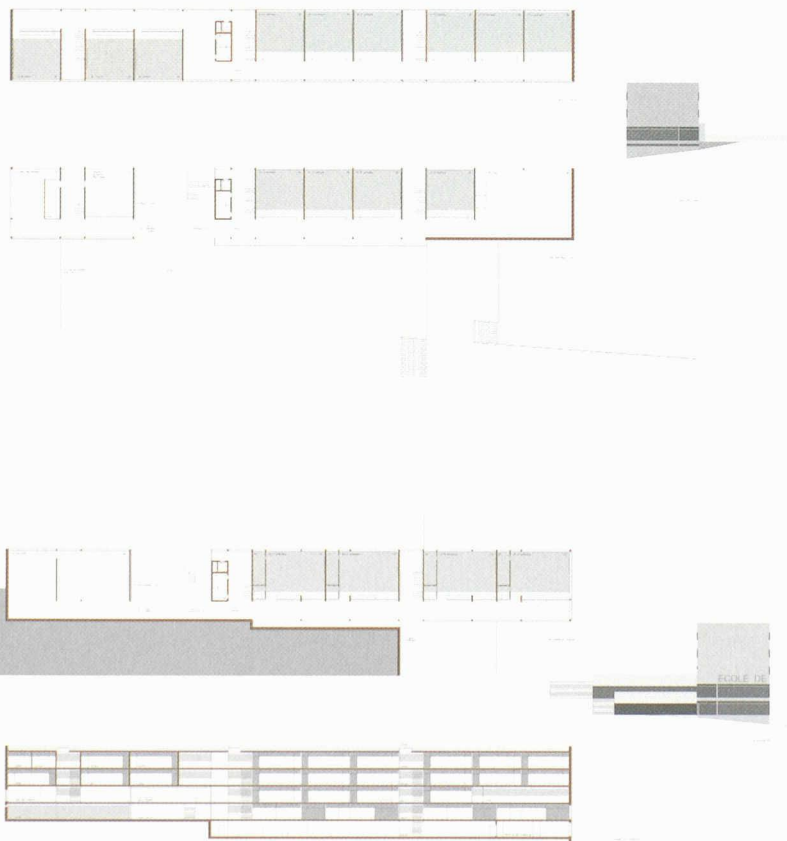
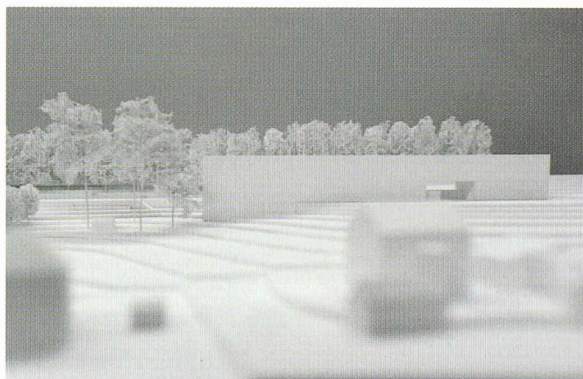
La volumétrie générale définit des espaces séduisants, tant du côté de la forêt que de la ville. La façade ne se laisse pas saisir dans son ensemble. Elle ne se dévoile que par fragments à l'œil du spectateur et produit une atmosphère mystérieuse.

Malgré son volume, l'école s'inscrit parfaitement dans le paysage et s'adapte à la structure morcelée du quartier d'habitation. Le jeu d'ombre et de lumière accentue encore l'autonomie de sa forme. La pente coule naturellement dans le bâtiment. La poche de soleil, en amont, encadrée par la forêt faisant office de balustrade dans le ciel, suggère, de la même manière que le préau et la loggia orientés vers la ville, des espaces extérieurs de grande qualité.

La forme anguleuse du bâtiment se dévoile au premier regard. Elle génère, à l'intérieur, des espaces de circulations intéressants qui s'ouvrent et se resserrent. Ces espaces s'adaptent très bien aux travaux de groupes.

Le jury relève que ce projet, posé comme un accent sur les hauteurs et rayonnant sur la ville, dénote une analyse sensible des composantes caractéristiques du lieu. Il propose, par sa forme architecturale marquante et anguleuse, un lieu de qualité approprié aux écoliers. Toutefois, le jury déplore que la représentation extrêmement schématique du projet en incommode la lecture.





2^e prix, 2^e rang

Fr. 30 000.-

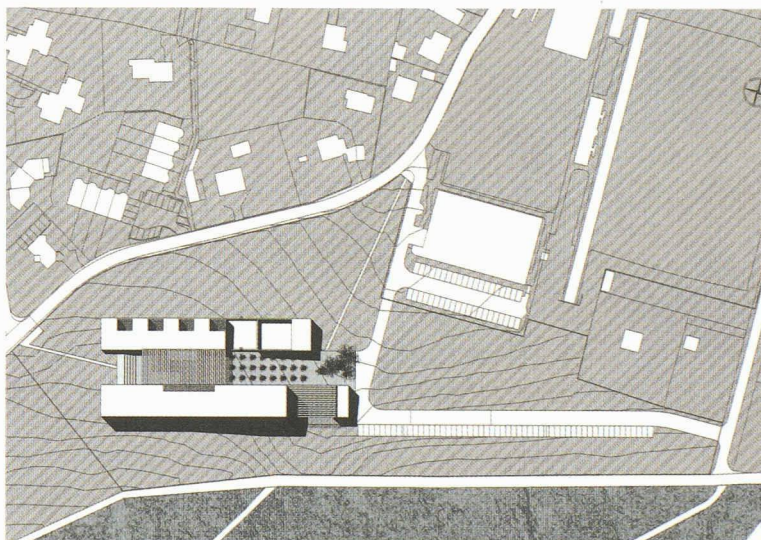
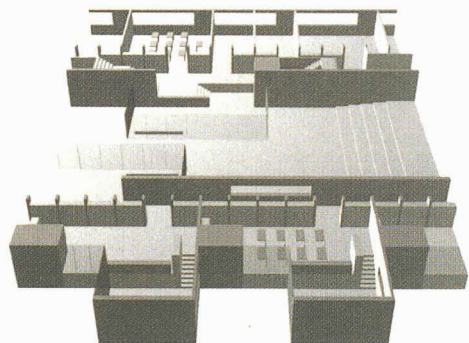
Lorenz Bräker, Lausanne

Le projet propose de regrouper toutes les fonctions dans un seul volume, simple parallélépipède rectangle. Cette barre, longue de plus de 100 m, est positionnée au point le plus haut du terrain, pratiquement sur la limite de 30 mètres de distance à la forêt. Cette implantation permet de limiter les mouvements de terre à la seule partie comprise entre le bâtiment et la forêt.

Le bâtiment est bien ancré dans la pente. Cependant, l'intervention sur le terrain entre le bâtiment et la forêt pour assurer les trois entrées sur trois niveaux est un peu artificielle. On peut se demander si un angle d'implantation un peu plus ouvert par rapport à la forêt n'aurait pas permis un meilleur positionnement et ensoleillement du préau extérieur.

L'impact visuel de cette barre de quatre niveaux est important. Le schéma du plan de situation démontre bien la volonté de structurer cette zone par un geste urbain conséquent. Cependant, en fonction de la caractéristique de frange urbaine qui caractérise le site, le jury considère cette attitude discutable. La volumétrie de l'école est volontairement en opposition avec l'échelle du quartier, tout en ménageant une grande distance par rapport à son environnement bâti.

Le jury apprécie l'expression architecturale claire et précise du projet, avec une horizontalité exprimée par un traitement de façades réalisé par des bandeaux continus en béton. Il relève cependant que l'image donnée par le bâtiment correspond plutôt à celle d'une école de niveau secondaire.



3^e prix, 3^e rang

Fr. 22 000.-

Atelier d'architecture Manini-Pietrini, Neuchâtel

La composition architecturale est définie par l'implantation, parallèlement et à proximité de la forêt, de trois corps de bâtiment permettant de séparer clairement l'école primaire, l'école enfantine et l'UAPE et de définir une cour intérieure, partiellement couverte par le préau. Par son implantation en limite de construction par rapport à la forêt, ce projet reconnaît pleinement les caractéristiques du site et la forêt du Banné comme étant la limite de rive du territoire dans lequel s'étend l'ouest de la ville.

L'échelle des bâtiments est en adéquation avec la frange urbaine en évitant une emphase trop importante et étrangère au lieu et au programme. L'éloignement de la composition architecturale du chemin de l'Oiselier reconnaît à celui-ci le caractère de desserte de quartier que la Municipalité entend préserver.

La topographie du périmètre du concours est utilisée avec élégance dans le scénario des parcours d'accès. L'accès piétonnier principal utilise la petite combe et l'arborisation existante pour réaliser l'accès à la composition architecturale. L'arborisation contrôlée définit un espace urbain, par opposition avec la forêt avoisinante, et filtre les accès au préau couvert abritant les entrées de l'école. Malgré toutes ces qualités, la pertinence, dans ce site, d'une cour intérieure abritant les éléments extérieurs du programme de manière introvertie n'a pas convaincu le jury.

